

**RÈGLEMENT**  
**Opération Giving Tuesday**  
**LEETCHI:ORG**  
**Décembre 2025**

### **Article 1 : Objet**

Leetchi, SAS au capital de 4 704 489,20 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 907 495 204 dont le siège social est situé au 4 rue de la tour des Dames, 75009 – Paris, édite le site internet sous la marque Leetchi:org, accessible depuis l'adresse [www.leetchi.org](http://www.leetchi.org) (le « Site ») organise, du 02 décembre 2025 au 09 décembre 2025, une opération commerciale.

À l'occasion du Giving Tuesday, journée mondiale du don et de la solidarité, nous lançons une opération qui encourage les internautes à lancer une collecte sur Leetchi:org. Dans le cadre de cette opération, nous nous engageons à reverser 50 euros (ci-après la “Dotation”) sur toutes les collectes créées sur leetchi:org, entre le 02.12.2025 (à 00:00) et le 09.12.2025 (à 00:00) sous réserve du respect des conditions mentionnées dans le présent règlement.

### **Article 2 : Conditions de participation**

1. Pour bénéficier de la dotation de 50 euros, le/la participant.e devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Créer une collecte sur Leetchi:org entre le 02.12.2025 (00:00) et le 09.12.2025 (00:00)
- Rassembler au moins deux donateurs sur cette collecte
- Collecter au moins 50 euros sur cette collecte

2. Les participant.e.s devront respecter le présent règlement. La Dotation sera

versée dans un délai maximum de deux semaines à compter de la fin de l'opération et sous réserve du respect des conditions précitées.

3. Seules les personnes physiques majeures capables et résidentes en France Métropolitaine peuvent participer à cette Opération.

Ne peuvent participer à cette opération les personnes ne répondant pas aux conditions énoncées ci-dessus, les autres sociétés du groupe dont fait partie Leetchi ainsi que les familles de ceux-ci, et la famille et collaborateurs·rices des influenceurs.

4. À tout moment et notamment lors de l'attribution du don au participant, Leetchi se réserve le droit d'examiner toute activité frauduleuse et d'exclure de l'Opération toute personne physique comme suspecte conformément aux Conditions Générales d'Utilisation (Utilisateurs) accessibles sur le site [leetchi.org](https://leetchi.org).

### **Article 3 : Conditions d'éligibilité et modalités de l'Opération**

L'Opération est accessible par mail, sur nos réseaux sociaux et depuis nos deux plateformes respectives ([Leetchi.com](https://leetchi.com) et [Leetchi.org](https://leetchi.org)), du 02 décembre 2025 au 09 décembre 2025, à toute personne majeure résidente en France métropolitaine.

Seules les 100 premières Collectes créées à partir de la date de début de l'Opération seront éligibles à l'Opération.

### **Article 4 : Remise de la dotation**

À l'issue de cette opération, Leetchi abonnera pour un montant de 50 euros les Collectes éligibles, dans un délai maximum de deux semaines suivant la date de fin de l'opération.

### **Article 5 : Limites de la dotation**

Le montant total des dotations versées par Leetchi sera plafonné à 5 000,00 (cinq-mille) Euros et dans la limite de 100 Collectes éligibles.

## **Article 6 : Réclamations**

Toute demande d'information ou réclamation relative à cette Opération est à formuler par l'abonné auprès du Service Client :

- soit par le formulaire de contact accessible sur <https://help.leetchi.org/hc/fr/requests/new>
- soit par email : [support@leetchi.org](mailto:support@leetchi.org)
- soit par courrier : Service Clients, Leetchi, 4 rue de la Tour des Dames, 75009 Paris, France

## **Article 7 : Médiation**

Conformément à l'ordonnance n°2015-1033 du 20 août 2015 et au décret d'application n°2015-1382 du 30 octobre 2015, tout différend ou litige dit de consommation, sous réserve de l'article L.152-2 du code de la consommation, peut faire l'objet d'un règlement amiable par médiation auprès de médiation-et consommation.

Pour soumettre votre litige au médiateur, vous pouvez remplir le formulaire sur le site internet <http://www.mediation-net-consommation.com/> ou envoyer votre demande par email à [mediation.conso@mediation-net.com](mailto:mediation.conso@mediation-net.com)

## **Article 8 : Loi applicable et règlement des litiges**

Le présent règlement est régi par la loi française. Les éventuels litiges ou réclamations liés au présent règlement relèvent exclusivement de la juridiction des tribunaux français compétents.

Dans le cas où une ou plusieurs de ces modalités seraient considérées comme invalides ou inapplicables, toutes les autres dispositions des présentes resteront entièrement en vigueur et effectives.